

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

L'an deux mil dix-sept le 18 décembre à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de : M. Loïc BATAIS, Maire.

Etaient présents : AUBREE Anthony, BATAIS Gérard, BATAIS Loïc, COIRRE Eric, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine, VAUTIER Mickaël

Absents excusés : DELOURME Hyacinthe, GASTEBOIS Jean-Claude

Absent : FERTIN Mickaël

Procurations : de DELOURME Hyacinthe à BATAIS Loïc
de GASTEBOIS Jean-Claude à ROUANET Jeanine

Secrétaire de séance : ROUANET Jeanine

Une réunion publique avec les parents d'élèves de Rimou et Romazy en présence de Mme LEFORT, inspectrice d'académie et des membres des conseils municipaux de Rimou et Romazy a eu lieu avant le conseil.

M. le maire de Romazy a distribué un estimatif financier du coût de l'école actuellement, en fonctionnant sur un site, sur deux sites et sur un autre site.
Chacun a pu exprimer son avis quant à l'avenir de l'école.

Après le départ de Mme LEFORT, des conseillers de Rimou et de quelques parents, M. le Maire a ouvert la séance de conseil municipal.

« ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 »
--

Délibération96

Il a procédé à 5 votes :

1 – En cas de demande de retrait de la commune de Chauvigné du R.P.I., le conseil municipal de la commune de Romazy décide d'accepter la demande de retrait.
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2 – Fonctionnement de l'école sur 2 sites
Le conseil refuse cette proposition à l'unanimité

3 – Fonctionnement de l'école sur 1 site
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

4 – Fonctionnement sur le site de Rimou
Le conseil refuse cette proposition à l'unanimité

5 – Fonctionnement sur le site de Romazy
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

Ces propositions ont été prises après l'analyse de tous les éléments :
- 2 classes sur le même site, cantine sur le site, dortoir attenant à la classe, toilettes à l'intérieur du bâtiment.

Les conseillers souhaitent le maintien d'une garderie sur les 2 sites dont les modalités horaires seront à discuter avec les conseillers des deux communes.

MODIFICATION DES STATUTS « COUESNON -MARCHES DE BRETAGNE »

Délibération 97

Après avoir pris connaissance de la modification des statuts « Couesnon- Marches de Bretagne », les conseillers adoptent cette modification à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.

AUBREE Anthony	BATTAIS Gérard	BATTAIS Loïc	COIRRE Eric
DELOURME Hyacinthe	GASTEBOIS J. Claude	PARENT Arnaud	ROUANET Jeanine
Absent	Absent		
VAUTIER Mickaël	FERTIN Mickaël		
	Absent		